Soupe pour “SDF Français de souche” : Damien Rieu relaxé (MàJ)

17/03/2015 à 18h05

17/03/15

> *Je suis relaxé. C'est la victoire du réel et de la liberté d'expression.Demandons la priorité nationale pour nos SDF !*
>
> *— Damien Rieu (@DamienRieu) 17 Mars 2015*

L’ex-porte-parole de Génération Identitaire, qui était poursuivi à Lyon dans un dossier de provocation à la haine raciale a été relaxé aujourd’hui. Âgé de 25 ans, Damien Rieu (un pseudonyme) était poursuivi devant le tribunal correctionnel de Lyon pour des propos tenus dans un reportage diffusé sur une chaîne de télévision locale, consacré à ces maraudes qui avaient suscité la polémique à leur lancement à l’hiver 2013.

“Les Français de souche vivent aujourd’hui dans la rue. Ils ne peuvent accéder aux centres d’hébergement et ont des problèmes de logement. C’est le facteur immigration qui est responsable de cette situation”, avait déclaré M. Rieu à l’occasion de ce reportage diffusé le 22 janvier 2013.

(…) Le Figaro

21/01/15

> *Fin de l'audience. J'ai défendu mon droit à poser des problèmes politiques en débat. Verdict 17 mars.*
>
> *— Damien Rieu (@DamienRieu) 20 Janvier 2015*

> *L'audience commence par un hommage de la cour à la liberté d'expression et Charlie. Juste avant de me juger… C'est énorme. — Damien Rieu (@DamienRieu) 20 Janvier 2015*

> *Fier d'être jugé dans quelques minutes pour avoir posé le problème de l'immigration dans l'hébergement des SDF pic.twitter.com/BnPvYtQgQ2*
>
> *— Damien Rieu (@DamienRieu) 20 Janvier 2015*

Le porte-parole de Génération Identitaire devra s'expliquer sur la campagne de distribution de soupe et de couvertures à destination exclusivement des "SDF Français de souche" lancée en 2013.



Un élan de générosité aux critères dérangeants qui avait conduit SOS Racisme Rhône-Agir a porté plainte pour provocation publique à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance, vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Celui qui est actuellement directeur adjoint de la communication de Beaucaire dans le Gard comparaitra ce mardi après-midi devant la 6e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Lyon.

Lyon Mag